

Saisissez votre recherche...



✕ FERMER



Solidarité

Visite de convivialité

La Ville fait le pari de la jeunesse pour lutter contre la solitude des aînés. Depuis 2014, la Ville de Soissons engage des jeunes volontaires en service civique (18-25 ans) sur des missions de solidarité et de citoyenneté.

Ils vous proposeront d'échanger, discuter, partager ses passions, se balader, sortir, recueillir la mémoire, créer des liens.

Maintien à domicile

Piloté par le conseil département de l'Aisne il a pour mission d'aider les personnes âgées et leur famille dans leurs démarches et définir les besoins en fonction des situations. Des professionnels vous aideront à construire un environnement favorable au maintien à domicile (aides à domicile, téléassistance, portage de repas, service accompagnement, santé....)

31, rue Anne Morgan à SOISSONS

03.23.73.49.51

Cilc.soissons@amsam.fr

www.amsam02.com 

N° Vert 0 800 100 519



Aides à domicile

Pour vous informer et vous conseiller dans vos différentes démarches et votre choix

Le CLIC

31, rue Anne Morgan à SOISSONS

03.23.73.49.51

Cilc.soissons@amsam.fr

www.amsam02.com 

N° Vert 0 800 100 519

Les prestataires :

AMSAM

31 rue Anne Morgan SOISSONS

03.23.75.51.00/03.23.75.51.19

Avenir rural

28 rue Pierre Méchain SOISSONS

03.23.23.68.82

Age d'or services

2 rue de la cité Gilbert SOISSONS

03.23.76.26.11

AAGDA

1 rue Pierre Curie SOISSONS

03.23.74.51.50

ADHAP Services

13 rue de Mayenne SOISSONS

03.23.76.26.18

AID Services

10 rue de saint Quentin SOISSONS

03.23.73.33.26

Junior et Sénior Services

17 ter rue Racine SOISSONS

03.23.74.21.45

O2 Home services

Numéro national : 02.43.72.02.02

Le service mandataire signifie que vous êtes ou souhaitez devenir particulier employeur et

vous souhaitez être accompagné dans vos démarches. Vous pouvez faire appel à

L'UNA AAGDA Tél : 03.23.74.51.50 Mail : aagda.ass@wanadoo.fr

L'AMSAM Tél : 03.23.75.51.29

La FEPEM (Fédération des Particuliers Employeur de France) Tél. 0825.07.64.64
(0.51€/minute)

Info@fepem.fr



Info utile : le CESU est un moyen de paiement que l'on obtient auprès de sa banque. Et qui donne droit à 50% de réduction d'impôt sur les services à la personne

Aides financières pour vivre à domicile

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

C'est une aide départementale. Lorsqu'une personne de 60 ans et plus rencontre des difficultés à accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne : se lever, se déplacer, se laver, s'habiller, cuisiner ses repas...

La demande est à faire auprès :

- > D'une assistante sociale de l'UTAS

7 rue des Framboisiers SOISSONS

03.23.76.30.00

- > Du CCAS

7 rue de l'intendance 03.23.59.90.34

ccas@ville-soissons.fr

Les prestations sociales des caisses de retraite.

Les caisses de retraite (CRAM, RSI et autres) participent au financement d'une aide à domicile pour les retraités les moins dépendants. Le nombre d'heures susceptibles d'être accordées dépend de ses ressources annuelles et de celles de son conjoint ou concubin. L'accord de prise en charge est donné pour un an renouvelable.

www.pour-le-personnes-agees.gouv.fr 

Votre mutuelle :

Suite à une hospitalisation, les prestations proposées en matière d'aide à domicile peuvent donner lieu à une prise en charge de votre mutuelle



SOISSONS

VILLE DE SOISSONS

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE 02200 SOISSONS

 03 23 59 90 00

@ CONTACTEZ-NOUS

